

Le mardi 5 octobre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2009,
Année noire du handicap
2010,
Colère noire de l'APF !

**Emploi des personnes en situation
de handicap / PLF 2011 :
le « souffle noir » du gouvernement !**

Alors que le gouvernement multiplie les dispositifs pour orienter les 850 000 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) vers l'emploi (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, nouveau dispositif de déclaration trimestrielle des ressources et de l'AAH), l'Association des Paralysés de France (APF) s'inquiète des orientations annoncées pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre du projet de loi de finances 2011.

Qu'il s'agisse des ponctions sur le budget de l'Agefiph, minorant les aides à l'embauche, ou des réductions de subventions des entreprises adaptées (EA), les premières victimes de ces orientations sont bien les personnes en situation de handicap !

Est-ce là le « nouveau souffle¹ » annoncé par François Fillon ? C'est plutôt un « souffle noir » qui semble s'abattre sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi !

Dans le cadre du projet de loi de finances 2011, l'Etat instaure de nouveaux prélèvements à hauteur d'au moins 40 millions d'euros par an sur le budget de l'Agefiph. Sous couvert de transfert de compétences, l'Etat procède à un transfert de charges non compensées financièrement qui va durablement amputer les moyens d'actions de l'Agefiph en direction des personnes et des entreprises !

Alors que la création de l'Agefiph visait à accroître les moyens consacrés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, aujourd'hui l'APF s'interroge sur la capacité de cette dernière à absorber toutes les charges transférées par l'Etat au fil des années et à tenir son budget 2011. Dans un tel contexte, l'APF s'interroge également sur la capacité de l'Agefiph à intervenir à la hauteur de son ambition initiale dans les années à venir, et sur l'enjeu que représente réellement l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap pour le gouvernement.

Concernant le secteur du travail adapté, de fortes réductions de subventions seraient envisagées. Ces pertes de subvention pour le secteur sont clairement synonymes de pertes d'emploi pour les personnes en situation de handicap !

Ces diminutions de subventions traduisent un désengagement injuste et inacceptable du gouvernement et placent le secteur du travail adapté, déjà en grande difficulté financière, dans une situation intenable ! L'Etat veut-il soutenir ce secteur ou le laisser mourir à petit feu ?

¹ Discours du Premier ministre le 5 février 2010

Enfin, l'APF s'étonne que, ni lors de l'entretien entre le Comité d'Entente et Nicolas Sarkozy le 13 septembre, ni lors du dernier Conseil national consultatif des personnes handicapées du 28 septembre, les associations n'aient été consultées sur de telles mesures, pourtant lourdes de conséquences sur la politique du handicap !

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65